

POUR UN QUÉBEC
PLEIN DE PROMESSES

Économie
Une économie d'avenir

Version revue et corrigée

Décembre 2009

SOMMAIRE

Rappel des conclusions du comité du Groupe Réflexion Québec (1993) _____	39
Propositions du comité économie du Groupe Avenir Québec (2009) _____	41
Première partie : de grands projets porteurs pour le Québec de demain _____	41
<i>L'or bleu du Québec, le pétrole de demain</i> _____	41
<i>Le transport maritime et ferroviaire comme marque de commerce du Québec de demain</i> _____	42
<i>Le train ultra-rapide Montréal-Boston (New York)</i> _____	42
<i>L'avenir économique du Québec passe aussi par le développement durable</i> _____	46
<i>L'intensification des productions de la filière des technologies d'agriculture biologique</i> _____	47
Deuxième partie : des modifications importantes en matière économique _____	48
<i>La fiscalité et la tarification</i> _____	48
<i>Le « Service civil »</i> _____	50
<i>Hausser l'âge normal de la retraite à 67 ans</i> _____	52

Rappel des conclusions du comité du Groupe Réflexion Québec (1993)

Le comité économie du Groupe Avenir Québec a préparé le présent rapport en se basant d'abord sur les conclusions du rapport du Groupe Réflexion Québec de 1993, dont voici les principales conclusions :

L'État catalyseur

« L'État, lorsqu'il joue le rôle de producteur, non seulement fausse les règles du jeu mais néglige du coup ses rôles beaucoup plus importants, comme celui de fournir une éducation adaptée aux besoins des individus et de l'économie, celui de mettre en place des institutions fiscales et sociales adaptées à la vie économique moderne, etc. Bien sûr, certains cas particuliers (Hydro-Québec en est un exemple) nécessitent l'appui gouvernemental pour leur réalisation. Mais nous croyons qu'en général, l'État ne devrait pas gaspiller inutilement son énergie en prenant le rôle de producteur. »

Réglementation, capital de risque et entrepreneuriat

«...mise en place d'une réglementation adéquate, et réaliste, qui ne soit un poids pour personne.»

«...adoption de législations et de procédures administratives diverses, dans la mobilisation du capital de risque pour les nouvelles entreprises, et par la commercialisation des innovations...»

Un modèle québécois

« En bref, le modèle québécois, c'est celui de la concertation, de l'harmonisation entre les entreprises, les syndicats¹ et les individus. Le modèle québécois, c'est également le développement par les efforts de tous et chacun, par une prise en main tant individuelle que collective, quelle que soit la région. Il importe de catalyser

toutes nos énergies pour réaliser nos projets futurs. Cela ne peut se faire que si nous multiplions les relations entre nous. »

Les moyens de développement économique

« ...le développement économique doit se faire de façon équitable à l'échelle de la province, région par région, personne par personne. »

L'éducation

« ...s'assurer que les contenus académiques répondent aux objectifs suivants :

- 1) une solide formation de base susceptible d'assurer la polyvalence;
- 2) la présence de programmes de spécialisation aptes à bien préparer les individus au marché du travail. »

« Des efforts urgents doivent être faits pour réduire à la source le décrochage qui devient un important facteur d'exclusion du marché du travail et confine trop souvent les individus dans des emplois faiblement rémunérés dans des secteurs économiquement précaires. »

« ...revaloriser les profils professionnels, tant au niveau secondaire que collégial. »

La formation de la main-d'œuvre

« ...assurer une formation de base à l'individu et collaborer avec différents intervenants pour supporter un effort de formation continue. »

Pour rapprocher les étudiants du marché du travail, l'élargissement des programmes de stages en entreprises sera encouragé par la mise en place de structures incitatives dans les écoles secondaires, collèges et universités, par la présence de mesures fiscales positives dans ce domaine et surtout par la création d'une culture de collaboration propice à ce type d'initiative. »

¹ Ajout provenant d'une référence ailleurs dans le texte original

La réduction de la réglementation gouvernementale

« ...revoir les principales réglementations gouvernementales qui sont souvent le fruit d'époques révolues mais dont certains principes sont toujours valables. Ainsi, le décret de la construction, la loi sur les décrets de conventions collectives et le code du travail devront prioritairement être revus. Les réglementations devront tenir compte de l'existence d'un nombre important de P.M.E. et des différences régionales. Par une certaine déréglementation, le statut d'entrepreneur reprendra la place qu'il doit occuper dans notre société, l'innovation et l'initiative privée pourront s'exprimer et les contrôles souvent excessifs exercés sur l'entreprise seront réduits. »

Le développement des régions

« Une certaine décentralisation des pouvoirs et des ressources du gouvernement québécois vers les régions est un outil qui permettra à celles-ci de se prendre en main. »

« Le développement des régions, c'est également le développement technologique lorsque cela est possible. Par l'utilisation et la concentration des expertises locales générées par les institutions collégiales et universitaires de même que par les entreprises, il sera possible de créer et de développer dans certaines régions un savoir-faire particulier créateur d'emploi, tant dans les domaines de la production de biens et services que dans celui de la connaissance. »

L'investissement par le capital de risque

« Il faut mettre en place les incitatifs structurels afin de récupérer les économies des individus et de les réinjecter dans le développement de projets et d'entreprises québécoises. Ceci est particulièrement vrai dans les régions où il est

nécessaire d'amener les gens du milieu même à financer les entreprises et ainsi à exercer un meilleur contrôle sur le fonctionnement et la gestion de ces entreprises. »

La protection de l'environnement²

« Il faut encourager le respect de l'environnement et s'assurer d'un développement durable dans l'utilisation des ressources. »

La fiscalité

« La fiscalité des entreprises peut être modifiée afin d'encourager la formation de la main-d'œuvre. De même, les entreprises respectueuses de l'environnement pourraient se voir accorder des avantages fiscaux qui les inciteraient à s'orienter vers une philosophie de développement durable. Des avantages fiscaux importants pourraient être accordés afin d'inciter la mise sur pied d'organismes chargés de recueillir et de faire la distribution de capitaux de risque. Les particuliers qui investissent dans les jeunes entreprises pourraient également bénéficier d'un traitement privilégié. »

« ...tant pour les individus que pour les entreprises, il faut relever le défi de la simplification de l'administration et de la compréhension du présent système fiscal. Particulièrement pour les petits entrepreneurs, il est souvent difficile de bénéficier des avantages fiscaux existants sans le recours à une assistance privée souvent coûteuse. »

Le commerce international

« ...mise en place d'un guichet unique gouvernemental qui serait accessible à tous. »

« Parallèlement à la restructuration des ministères et à l'implantation d'une philosophie axée sur le service aux exportateurs, il est nécessaire de rechercher, de façon active, les entreprises

² Ce sujet fait, en 2009, l'objet d'une attention particulière : un comité du Groupe Avenir Québec a été dédié à ce thème.

ayant le potentiel requis pour l'exportation et de leur faire connaître les moyens d'utiliser ce potentiel. »

Le revenu minimum vital³

Afin de simplifier tous les transferts gouvernementaux vers les individus, nous proposons d'étudier très sérieusement la possibilité de remplacer la multitude des programmes actuels par la formule bien connue du revenu minimum vital(6). Le principe est simple : garantir à tous les individus, de l'étudiant au chômeur en passant par les retraités et les mères, un revenu minimal décent. Spécifiquement, le revenu minimum vital pourrait remplacer à lui seul toute une gamme de programmes, dont le programme de pensions de vieillesse et de supplément de revenu garanti, le programme de prêts et bourses, le programme d'assurance-chômage, le programme d'aide sociale et le programme d'allocations familiales.

Pour l'utilisateur, les avantages sont nombreux; le plus important est bien sûr la simplification de l'accès à ces programmes par la mise en place d'un guichet unique. Pour l'État, l'administration de tous ces programmes serait grandement simplifiée en plus d'en réduire considérablement les frais. Ainsi, l'objectif de ce programme est double : assurer la distribution des transferts gouvernementaux le plus rapidement et le plus simplement possible au moindre coût.

Cette façon de procéder remplacerait une foule de programmes provinciaux et fédéraux. Par conséquent, ce programme ne pourrait s'appliquer au Québec que dans l'éventualité d'un transfert considérable de pouvoir du gouvernement fédéral vers le gouvernement québécois.

Propositions du comité Économie du Groupe Avenir Québec (2009)

Première partie : de grands projets porteurs pour le Québec de demain

L'or bleu du Québec, le pétrole de demain

Dans un proche avenir, le Québec suscitera la convoitise de ses voisins et risque bien de devenir le centre de multiples débats et de surenchères à propos de ses ressources hydriques. À moins, bien entendu, que tous les citoyens réalisent qu'ils sont assis sur une mine d'or mais aussi sur ce qui pourrait bien s'avérer son contraire : un baril de poudre. L'eau potable sera l'enjeu des prochains conflits et le sujet des plus sérieux débats de stratégies politiques des plus grands pays de ce monde. Le Canada possède à lui seul plus de 9 % des ressources

en eau potable disponibles sur la planète, et le Québec en possède plus de 3 %. En d'autres mots, cette richesse non régie, non exploitée et quasi non réglementée, et aussi commercialisée à la « va-comme-je-te-pousse », risque bien de nous filer entre les doigts. Sauf si nous prenons nos responsabilités et faisons valoir nos droits et notre souveraineté sur la ressource eau du territoire québécois.

La consommation d'eau par les humains double tous les vingt ans, soit encore plus vite que la population sur la planète. D'ailleurs, dans moins de vingt ans, la demande pour l'eau potable sera équivalente au double de la quantité disponible actuellement. Quand on considère que le Québec dispose de plus de 200 milliards de mètres cubes de cet or bleu,

³ Nous reproduisons ici intégralement le texte original. En 2009, ce concept sera remplacé par le « Service civil », qui partage les mêmes éléments conceptuels.

on s' imagine qu'il devrait bien y avoir un plan précis de gestion et de commercialisation de l'eau potable au Québec. Ceci devient une priorité dont on ne peut plus se passer. Il doit y avoir rapidement une politique d'extraction et de redevances par litre extrait pour la revente commerciale qui favorisera les Québécois et qui, surtout, permettra d'aider au paiement de la dette qui hypothèque déjà les enfants du Québec.

Le transport maritime et ferroviaire comme marque de commerce du Québec de demain

Le fleuve Saint-Laurent est le plus important couloir intracôtier en Amérique du Nord. Il nourrit le cœur de l'économie américaine tout comme l'essentiel du territoire canadien. Mais il est, malgré tout, sous-exploité et banalisé par ses propres décideurs qui tardent à en faire une promotion majeure et, surtout, qui ne profitent pas du potentiel qu'il peut représenter pour l'Europe toute entière. En fait, avec un peu d'imagination et une implacable logique, on pourrait voir poindre à l'horizon un corridor rail-route entre l'extrême est du Québec et le nord-est des États-Unis. D'ici quelques années, les porte-conteneurs « super post panamax » seront la norme. La clé du succès sera la vitesse.

Dans ce contexte et sachant que les porte-conteneurs super post panamax doivent emprunter la route la plus courte lors de la traversée de l'Atlantique au départ de Rotterdam, il va de soi qu'une route plus économique passe par le golfe du Saint-Laurent et, forcément, donc, par Gaspé. Actuellement, la piste la plus logique mais extrêmement coûteuse fait accoster les super post panamax en Virginie, l'accès le plus facile pour ces énormes bateaux. Le corridor rail-route potentiel à partir de Gaspé, résultat aussi d'une politique sociale d'occupation du territoire, pourrait très bien redonner le souffle de vie nécessaire à l'est du Québec tout en offrant une alternative écologiquement rentable grâce au rail qui transporterait les

conteneurs directement au cœur de l'Amérique.

Le train ultra-rapide Montréal-Boston (New York)

Le mégaprojet de TGV du président Obama a franchi, à l'été 2009, une autre étape importante vers la réalisation des grands corridors ferroviaires à grande vitesse en Amérique du nord. En juillet 2009, le département des transports des États-Unis annonçait la sortie des premiers dossiers d'appels d'offres pour la réalisation des premiers tronçons de rails à grande vitesse. À cela s'est ajouté pour nous le grand dossier d'une route Montréal-Boston, prévue aussi dans le plan Obama.

Nous croyons qu'il serait extrêmement néfaste, pour nos relations nord-sud, que le Québec ne saisisse pas la balle au bond en prenant les devants et en présentant un plan d'intégration qui pourrait accélérer la réalisation du projet de train à grande vitesse entre Montréal et Boston ou New York.

La nature du commerce international québécois est d'abord nord-sud et non est-ouest. Ce n'est pas l'Europe qui va assurer l'avenir économique du Québec. Le Québec va prospérer le jour où il prendra la décision de se concentrer sur le développement de ses liens avec le grand triangle Montréal-Boston-Washington-Chicago. Le Québec trouvera la prospérité lorsqu'il se concentrera sur son commerce nord-sud, d'abord vers les États-Unis puis vers l'Amérique du Sud.

Le train à grande vitesse doit partir de Montréal et, en priorité, établir le lien avec les États-Unis. Il doit aussi y avoir un embranchement à Albany qui reliera Boston en passant par Springfield au Massachusetts. On pourrait même revoir le lien proposé à l'époque entre Montréal, Burlington, Manchester et Boston. L'important n'est pas de définir aujourd'hui le

corridor mais bien plutôt de décider collectivement que nous voulons ce lien, quitte à en payer une plus grande part que la seule portion touchant notre territoire jusqu'aux frontières. Cette option pourrait donc être tout à fait acceptable, surtout si on tient compte du fait que le lien rapide Montréal-New York sera plus difficile à réaliser, compte tenu que l'État de New York ne dispose pas d'une ville importante près des frontières canadiennes comme peut l'être Burlington au Vermont, par exemple.

Le train Québec-Windsor n'aura jamais l'attrait d'un lien nord-sud pour Montréal, la démographie et la richesse collective allant de soi. Québec et Ottawa ne doivent pas prioriser cet axe. Il serait suicidaire au plan économique (et même touristique) de penser qu'il y aurait un avantage à réaliser ce projet. En fait, nous souhaitons que la priorité soit mise sur le lien vers les États-Unis et que, par la suite, le lien Québec-Windsor puisse voir le jour.

La Nouvelle-Angleterre, c'est 15 millions de personnes à deux pas de chez-nous, et le New-York métropolitain, 20 millions. L'économie de l'Ontario ne fait tout simplement pas le poids dans la balance. D'ailleurs, rappelons-nous que le lien naturel nord-sud existe déjà entre Vancouver-Seattle et Portland. Il est donc logique et normal que la priorité, pour le Québec, soit de réaliser le lien nord-sud bien avant le lien est-ouest.

L'intégration territoriale et le libre-passage aux frontières

On comprendra par ailleurs que rien n'est encore joué. Ni chez nous, ni aux États-Unis. À ce jour, la presque seule véritable intervention du gouvernement américain est la *Transportation Equity Act for the 21st Century* qui date de 1998. Le sous-financement du rail en Amérique fait en sorte qu'à peu près tout ce qui a été fait à ce jour, c'est de proposer des corridors à grande vitesse mais sans aller vraiment plus loin dans une intégration territoriale complète qui démontrerait le leadership du Canada et des

États-Unis, et surtout, qui viendrait asseoir le concept de souveraineté territoriale conjointe des deux pays. Le président Obama n'a pas vraiment innové. Il s'est simplement rendu compte qu'il n'a pas le choix de voir le train comme solution écologique, économique et structurante pour pallier la débâcle des géants de l'auto.

Pour arriver à tout cela cependant, il faudra s'ajuster. Il manque à l'Amérique du Nord ce concept d'intégration territoriale que les Européens ont réussi à créer de manière habile. Trop souvent, les opposants et les critiques de nos deux pays connaissent très bien notre talon d'Achille : nous manquons cruellement de cette idée d'intégration et de libre-passage des individus et des marchandises entre le Canada et les États-Unis. Nous n'aurons pas le choix d'arriver un jour ou l'autre à signer un vrai traité de libre-échange, ce qui n'est pas le cas de l'ALENA en ce moment. Notre gouvernement doit s'attaquer à cette situation dès maintenant en proposant, de concert avec les autres provinces, un réaménagement de l'ALENA afin de réaliser un authentique libre-échange avec les États-Unis.

Dans l'hypothèse où un train relierait Montréal à New York et à Boston, se pose aussi l'éternelle question de la douane entre les deux pays si l'intégration territoriale ne peut se faire.

Une partie de la solution vient de la carte NEXUS pour grands voyageurs. Elle permet de passer la douane sans même devoir rencontrer un douanier et ce, des deux côtés de la frontière. La carte NEXUS, adaptée à ce contexte, rendrait facile et sécuritaire le passage des personnes. Elle serait un pas de plus vers l'objectif ultime que nous devons tous viser : la fin des contrôles douaniers entre les États-Unis et le Canada. Comme ça se fait en Europe. Mais le Québec doit jouer un rôle de leader et de rassembleur pour y arriver.

Le premier ministre d'un pays ou d'une province qui osera aller si loin sera celui qui permettra l'intégration territoriale canado-américaine, la solution ultime à la sécurité économique de nos deux pays liés inévitablement et à tout jamais par une histoire commune et intégrée. C'est aussi ça, le commerce de proximité.

Ce mégaprojet pourrait nous coûter plus de 40 milliards. L'investissement nous offrirait la possibilité de devenir réellement le plus grand partenaire économique des États de la Nouvelle-Angleterre et nous donner un important avantage stratégique dans un concept d'intégration territoriale nord-américain.

Des technologies prometteuses à évaluer sérieusement

Plusieurs technologies innovatrices de trains ultra rapides existent pour de nouveaux modèles de trains électriques. On n'a qu'à penser au Maglev que les Britanniques ont intégré dans leurs plans d'avenir avec une évaluation très poussée d'un Maglev de 800 km qui relierait Glasgow à Londres. Nous recommandons que le gouvernement du Québec entreprenne, avec la Nouvelle-Angleterre et l'État de New York, une évaluation exhaustive du projet de train ultra rapide à l'image de l'évaluation faite par la Grande-Bretagne notamment et, dans ce cas-ci, pour le Maglev.⁴

Renforcer les liens économiques avec la Nouvelle-Angleterre

Le 16 septembre 2009, le ministère des Relations internationales du Québec écrivait dans un communiqué de presse : « En 2007, la valeur totale des échanges de biens entre le Québec et cette région s'est élevée à 11,45 G \$ CA. Le Québec y a exporté pour 7,7 G \$ CA de biens, représentant 11,1 % des exportations totales de marchandises du Québec et 14,8 % de ses exportations vers les États-Unis. »

Dans cet esprit, nous souhaitons que le Québec se dote d'une vraie politique de développement économique intégrée englobant la Nouvelle-Angleterre comme principale priorité en matière de déploiement des efforts marketing et des relations politiques et économiques du Québec. En ce sens, non seulement la mise en place du grand projet de train ultra rapide deviendra une priorité mais il va sans dire que l'État québécois devra accentuer sa présence en Nouvelle-Angleterre et favoriser une politique de développement accéléré des relations commerciales et politiques avec cette région de plus de 15 millions de personnes.

Le Québec vend plus en Nouvelle-Angleterre (14,1 %) que dans tous les pays européens et de la CEI réunis (9,7 %). Le tourisme provenant de la Nouvelle-Angleterre représente aussi une importante part de notre industrie touristique. En 2005, la Fédération des chambres de commerce du Québec écrivait : « *En ce qui concerne l'importance de l'industrie touristique, rappelons que 30 % des touristes qui viennent au Québec proviennent de la Nouvelle-Angleterre et que 90 % d'entre eux utilisent les infrastructures routières.* »

Ce marché est donc trop important pour le Québec pour qu'il ne soit considéré que comme une région de développement parmi tant d'autres. L'effort collectif nécessaire pour peaufiner l'image de l'hydroélectricité du Québec dans cette région est prioritaire tout comme la multiplication des efforts des villes québécoises pour créer des réseaux forts avec les acteurs économiques de la Nouvelle-Angleterre.

Nous souhaitons fortement qu'une priorité d'actions soit aussi entreprise avec les acteurs franco-américains de la Nouvelle-Angleterre, qui comptent encore aujourd'hui plus de 1,6 million de personnes. Cet effort, orchestré

⁴ <http://www.500kmh.com/pdfpublications.html>

par le Québec, pourra grandement servir les intérêts des entrepreneurs québécois tout en favorisant ceux de la Nouvelle-Angleterre. À ce chapitre, il est aussi utile de rappeler que les importations de biens dédouanés au Québec en provenance de la Nouvelle-Angleterre se chiffraient à 4,3 milliards de dollars en 2005 contre 3,8 milliards en 2004, soit une augmentation de 12,1 %. Celles-ci représentaient 17 % de nos importations totales en provenance des États-Unis en 2005 contre 15,2 % en 2004. Par ailleurs, ces importations représentaient 44,9 % de toutes les importations canadiennes en provenance de cette région américaine en 2005, soit une proportion plus élevée qu'au cours des années antérieures.

La « Québec–New-England Development Corporation »

Même si la crise économique des derniers mois a fait baisser quelque peu les chiffres mentionnés ci-haut, il n'en demeure pas moins que l'importance économique et touristique primordiale de cette région mériterait que l'État québécois y crée un bureau indépendant institué sous forme d'OSBL privé composé d'entreprises, de représentants du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec, et qui aurait pour mandat de prendre en charge l'ensemble des relations et des efforts économiques du Québec à la place d'une simple division du ministère des Relations internationales. Dans cet esprit, une corporation privée de type OSBL pourrait se voir confier les mandats suivants en y incluant des pouvoirs exécutifs dévolus à ce bureau :

- promotion économique et touristique du Québec en Nouvelle-Angleterre;
- centralisation des efforts de développement des relations commerciales et politiques (*focus group*, orientation des mandats des délégations du Québec à Boston et à New York, missions d'affaires et activités de *match-making*, etc.)

- relations et partenariats institutionnels avec collèges, universités, instituts de recherche, et associations professionnelles;
- relations culturelles et sociales (Ex. : Association canado-américaine, clubs Rotary, clubs Richelieu, etc.);
- coordination des efforts de toutes les régions du Québec vers ce marché.

New York, la Pennsylvanie et le New Jersey

Dans le même esprit de rapprochement accélééré avec la Nouvelle-Angleterre, il va de soi que la stratégie globale englobe aussi ces trois États limitrophes et qui composent le nord-est des États-Unis. Cependant, nous croyons qu'en fonction des moyens limités dont nous disposons au Québec, le type d'approche proposé avec la Nouvelle-Angleterre devient une priorité qui, forcément, déteindra sur ces trois États tout aussi importants pour le Québec. Avec plus de 42 millions d'habitants, cette région, appelée le *Tri-State*, est l'extension naturelle pour le Québec dans son axe de développement nord-sud.

Au final donc, le Québec se positionne comme leader incontesté du nord-est de l'Amérique du nord. Il offre une société moderne, bilingue, disposant d'une métropole réputée partout dans le monde. Avec le potentiel de contrôler efficacement le transport des marchandises, des personnes, et surtout en contrôlant les besoins énergétiques de plus de 60 millions de personnes. Comme stratégie de commerce de proximité, il n'y aura jamais rien de plus pertinent ni de plus rentable que de profiter d'une manne à moins de six heures de route de Montréal, par exemple, et peut-être éventuellement à moins de deux heures par train ultra rapide.

L'avenir économique du Québec passe aussi par le développement durable

Il ne se passe pratiquement pas une journée sans que le terme anglais *cleantech* apparaisse sur le web ou dans les journaux d'ici et d'ailleurs dans le monde. Cette tendance claire vers les investissements et le réseautage verts, les technologies propres et renouvelables en somme, le *cleantech* n'est qu'un début et pourrait bien devenir l'une des plus grandes industries du Québec de demain.

En effet, il faut voyager un peu dans le monde pour réaliser que nous profitons déjà d'une réputation tout à fait enviable en ce qui a trait à la production d'énergie propre et renouvelable, à une importante avance dans le domaine des technologies des transports verts et, surtout, à une connaissance très développée des technologies visant à économiser l'énergie et à en gérer sa production.

En se donnant les moyens de ses ambitions, en forgeant son réseau mondial et en investissant massivement dans le secteur des « technologies propres », le Québec pourrait être le porteur nord-américain, voire la porte d'entrée vers l'Europe et le reste du monde pour l'ensemble des technologies développées chez-nous mais aussi ailleurs en Amérique du Nord. Ces technologies mettent en valeur notre savoir-faire et notre positionnement géographique stratégique baigné par une abondance d'eau, de vent et de ressources forestières uniques au monde. Nous disposons déjà de tout cela sur le même territoire.

Nous pouvons nous présenter dans tous les salons de l'environnement qui se tiennent sur la planète en bénéficiant d'une réputation enviable, bâtie au fil des 40 dernières années grâce à Hydro-Québec, carburger avec la réputation de grandes entreprises comme Kruger Énergie, mais aussi viser l'avenir et damer le pion au reste du monde grâce à de nouvelles

entreprises comme Enerkem, AAER et des centaines d'autres qui, tranquillement, s'imposent sur la scène des technologies propres avec une énergie capable de conquérir la planète. Ces entreprises de chez nous gagnent des prix ou des appels d'offres internationaux et font leur chemin tranquillement dans ce secteur d'avenir.

Mais pour réussir à nous imposer comme un leader incontesté du secteur, nous devons voir plus loin que la seule production d'énergie et surtout la seule intégration de technologies visant à simplement produire plus pour exporter ou pour combler plus de besoins de consommation. Évidemment pour nous, le nerf de la guerre est représenté par notre besoin de vendre de l'énergie aux Américains et il ne faut absolument pas passer à côté de cette occasion économique cruciale pour notre développement. Cela va de soi. Les initiatives actuelles des gouvernements et les opérations charme effectuées en ce sens sont tout à fait louables et nécessaires. Le secret de la sauce pour l'avenir du Québec réside aussi dans la capacité de nos leaders économiques et politiques à envisager non seulement notre capacité à produire plus et mieux, mais à augmenter la somme de nos efforts visant à économiser plus et mieux gérer l'énergie produite et l'énergie utilisée souvent et, malheureusement, gaspillée. La combinaison de ces deux facteurs fera du Québec une puissance économique incontournable mais aussi une référence en matière de résilience environnementale, de respect des peuples fondateurs et d'arrimage entre l'excès et les besoins fondamentaux.

Les investissements en infrastructures lancés en grande pompe par les gouvernements pour encourager la reprise économique devraient favoriser particulièrement l'intégration de technologies comme la géothermie par quartiers regroupés, encourager les nouvelles technologies de recyclage et de réduction des déchets, la valorisation de la biomasse, l'utili-

sation des déchets comme source d'énergie, les services de proximité, la production locale à plus petite échelle et surtout soutenir les initiatives qui visent à maintenir notre réputation de leader de la protection de l'environnement en Amérique du Nord.

Il faut aussi profiter de l'enthousiasme de certains environnementalistes tel David Suzuki qui prend le Québec comme modèle et implante même sa fondation chez nous. D'autres, plus controversés, comme Robert Kennedy Jr. qui reconnaît aussi en nous, Québécois, un peuple capable de grandes réalisations en matière de protection de l'environnement, mais aussi capable de tolérance et de défense de valeurs sociales qui ne se retrouvent que très peu ailleurs en Amérique du Nord, n'ont certainement pas à être d'accord avec nous sur tous les points, mais nous avons encore une belle longueur d'avance grâce à l'opinion qu'ils ont de nous et de notre société.

Finalement, le fragile équilibre entre nos objectifs de production d'énergie, la reconnaissance que le monde porte à notre égard à cause de nos 40 années et plus d'expertise en hydroélectricité, ainsi que notre capacité et notre résilience à pouvoir économiser et réduire notre consommation d'énergie, seront notre avantage concurrentiel sur la scène mondiale. Très peu de sociétés pourront se vanter, tel le Québec, de posséder ces deux atouts à la fois.

L'intensification des productions de la filière des technologies d'agriculture biologique

Nous pressentons qu'une crise majeure se dessine au Canada en matière d'agriculture. Elle sera le résultat de deux politiques qui visent la qualité et l'excellence. Elle résultera plus spécifiquement des difficultés des organismes

gouvernementaux fédéraux de répondre à un besoin connu et identifié depuis des années en matière d'utilisation de produits vétérinaires naturels. Par exemple, le seul mécanisme d'évaluation dont dispose la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada est celui applicable aux drogues nouvelles, soit le mécanisme le plus lourd applicable aux drogues et qui risquerait de ne pas être totalement approprié pour l'évaluation d'un produit de santé naturel.

La demande de production biologique augmente dans tout le Canada et les fermes laitières biologiques se multiplient pour y répondre. Avec le mouvement biologique, l'utilisation des produits de santé naturels vétérinaires (PSNV) a augmenté à la fois dans les fermes certifiées biologiques et dans les fermes ordinaires.⁵

Dans la foulée du rapport Pronovost (Recommandation n° 13)⁶, qui favorise la mise en place d'une stratégie de soutien à la production biologique afin de répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs québécois, le Groupe Avenir Québec considère important que le Québec se positionne comme leader nord-américain des techniques de l'agriculture biologique et qu'il se donne une stratégie claire qui visera à mettre en place le plus rapidement possible un cadre d'évaluation et d'agrément des produits de santé naturels à usage vétérinaire. Cette décision vise à permettre l'accès aux producteurs agricoles canadiens en même temps qu'ils mettent en œuvre sur la ferme le programme de salubrité des aliments et pour ceux qui le souhaitent, la production biologique.

⁵ Feuillet d'information : Produits de santé naturels vétérinaires et LCQ, janvier 2008

⁶ *Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Agriculture et agroalimentaire québécois: assurer et bâtir l'avenir*, p.74, Bibliothèque nationale du Québec, janvier 2008 ISBN 978-2-550-51787-0

Deuxième partie : des modifications importantes en matière économique

La fiscalité et la tarification

1. Constatations

Malgré la baisse de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le capital, le Québec a encore l'un des fardeaux fiscaux les plus lourds en Amérique du Nord. Et depuis l'exercice 2008-2009, il a renoué avec les défis structurels. À preuve, un déficit est prévu jusqu'en 2014.

Il n'est plus question de baisses d'impôt.

Le gouvernement a suspendu l'application du rapport Montmarquette jusqu'après les élections de 2008. Il veut maintenant s'en servir pour appuyer une série d'augmentations de tarifs afin de combler son déficit.

2. Un recours circonscrit à la tarification

Un recours plus important au principe utilisateur-payeur, ainsi qu'une augmentation correspondante de certains tarifs, tel que proposé dans le rapport Montmarquette, pourraient favoriser une consommation plus rationnelle de certains services publics. Il y a lieu d'aller dans cette direction, tout en assurant l'accès des citoyens démunis aux services essentiels par l'entremise de programmes conçus à leur intention.

Mais des augmentations de tarifs ou de taxes ne doivent pas servir à régler le problème du déficit courant, qui doit se résoudre par des diminutions de dépenses, des suppressions de programmes, etc.

La seule façon de persuader la population qu'une augmentation d'une taxe ou d'un tarif est acceptable est de lui démontrer que son effet net sera nul à prime abord, qu'il y aura une diminution équivalente d'une autre taxe ou d'un impôt. Faire autrement, c'est susciter

la confusion ou le rejet. Rappelons-nous, par exemple, la taxe verte proposée par le PLC sous Stéphane Dion, dont le produit a été dispersé en une foule de programmes et d'exemptions, en plus de la baisse d'impôt.

Péage sur les autoroutes contre réduction de la dette

Le gouvernement a mis en place, depuis 2007, un important programme de rénovation et de construction d'infrastructures autoroutières s'élevant à plusieurs milliards de dollars. Ce programme est entièrement financé par l'émission de dette publique, ce qui contribue à hausser notre endettement. Ces emprunts requièrent un service de la dette qui émerge aux budgets de dépenses. Les infrastructures font aussi l'objet de dépenses d'amortissement. Le service de la dette et les dépenses d'amortissement sont financés par deux catégories de contribuables : 1) l'ensemble des contribuables par le truchement des taxes et impôts généraux; et 2) les utilisateurs de la route par le truchement des droits d'immatriculation et sur le permis de conduire (nous ne parlons pas ici des primes d'assurance automobile).

Voilà en gros pour le financement. Regardons maintenant du côté des bénéficiaires.

C'est d'abord à ses utilisateurs qu'une infrastructure comme une autoroute procure des bénéfices en leur permettant un déplacement plus rapide que par des routes ordinaires. Elle procure aussi des avantages aux automobilistes qui ne s'en servent pas, en réduisant la circulation et la congestion sur les autres rues et routes. Enfin, elle procure des bénéfices à l'ensemble de la société en favorisant le commerce et le développement économique. Comme une autoroute génère des avantages à ces trois catégories d'agents, elle devrait être aussi financée par trois sources de revenus provenant de ces mêmes catégories d'agents, et idéalement, dans les mêmes proportions que les bénéfices qu'ils en retirent.

En pratique, il est impossible d'établir la répartition du bénéfice total généré par une autoroute entre ces trois catégories d'agents. Toutefois, deux choses sont sûres : 1) le bénéfice perçu par les utilisateurs des autoroutes n'est pas nul, il est sans doute même substantiel; et 2) l'usage des autoroutes est gratuit. Ainsi, la catégorie d'agents économiques bénéficiant le plus des autoroutes est en même temps celle qui y contribue le moins.

Pour cette raison, il est souhaitable de déplacer une partie du coût des projets de construction et de rénovation d'autoroute de la collectivité vers les utilisateurs directs de ces infrastructures. C'est le péage qui permet cette contribution, tel qu'on le retrouve maintenant dans un grand nombre d'États dans les pays membres de l'OCDE, y compris la France et l'Espagne et, plus près de nous, aux États-Unis et en Ontario.

Pour ce faire, le Québec devrait intégrer des péages automatisés sur certains tronçons d'autoroute à achalandage élevé et surtout sur les autoroutes où le passage commercial et interprovincial est le plus important (A30, A20, A40 et A10). Des péages automatisés (genre E-Z Pass) assureront des revenus réguliers pour financer la réfection des routes et des ponts. Les systèmes automatisés permettent de cibler l'utilisateur régulier qui habite près d'un péage. Par exemple, sur un tronçon de l'autoroute 90 du Massachusetts (E-Z Pass), plus précisément entre la ville d'Holyoke, MA, et la sortie 4 de la ville de Westfield, MA, les usagers locaux et même les visiteurs ne paient pas pour utiliser l'autoroute. Qui plus est, le passage est gratuit pour quiconque passe de la sortie 1 à la sortie 4 en véhicule de promenade, évitant ainsi de nuire aux commerces et à l'économie touristique locale. En fait, l'objectif est beaucoup plus de s'assurer que tous les véhicules qui empruntent l'autoroute 90 sur une plus grande distance paient une juste part. De plus, les

péages sont ajustés en fonction de la distance et de la taille du véhicule (essieux).

Hausse des tarifs d'électricité contre diminution de l'impôt sur le revenu et paiement aux familles

Hydro-Québec vend l'électricité aux ménages québécois en-deçà du prix que paient les particuliers en Ontario et dans les États du Nord-Est américain. En parallèle, le Québec veut encourager les ménages à économiser l'électricité. C'est le prix de l'électricité qui est le plus puissant incitatif à cet effet.

En seulement quelques années, le gouvernement pourrait augmenter d'un cent, soit de 2,79 ¢/kWh à 3,79 ¢/kWh, le tarif du bloc patrimonial de 165 TWh. Amener ce prix à 3,79 ¢/kWh permettrait de dégager un surplus ou bénéfice net additionnel d'environ 1,65 milliard \$, avec l'hypothèse d'une consommation constante de 175 TWh. Mais cette augmentation du tarif est susceptible d'amener les Québécois, tant les ménages que les entreprises, à utiliser de manière plus rationnelle l'énergie électrique : on peut s'attendre à ce que la consommation diminue en fait d'environ 7,5 % ou de 13 TWh suite à l'augmentation des prix d'environ 15 %. Ainsi, afin d'éviter d'augmenter le fardeau fiscal des Québécois en annulant l'effet net sur le budget du gouvernement, ce dernier pourrait réduire les impôts et taxes des individus d'un montant équivalent, soit 1,52 milliard \$ ou 800 \$ par année, en moyenne, par famille de quatre personnes. Quant aux 13 TWh non consommés, ils pourraient être offerts à nos voisins à un prix prudent de l'ordre de 10 ¢/kWh, générant un bénéfice net récurrent d'environ 937 millions \$.

3. TVQ contre impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu et la TVQ sont les deux principales sources de revenus autonomes du gouvernement du Québec. Toutes les formes de taxation ont leurs inconvénients, mais ceux-ci ne sont pas les mêmes. Ainsi, l'impôt sur le

revenu décourage le travail, ce que ne fait pas la taxe de vente. Tandis que le Québec éprouvera dans les prochaines années de sérieuses pénuries de main-d'œuvre dans certains métiers et occupations en raison du départ à la retraite des importantes cohortes de baby-boomers, il importe maintenant d'encourager davantage la participation au marché du travail. C'est pourquoi il est souhaitable de déplacer le fardeau fiscal de l'impôt sur le revenu vers la TVQ.

Sans l'admettre, le gouvernement a déjà commencé à rééquilibrer le fardeau fiscal de la sorte. Ainsi, la hausse prochaine de la TVQ, annoncée dans le budget 2009, peut être vue comme la contrepartie de la baisse de 950 millions \$ de l'impôt sur le revenu promise à l'hiver 2007 et accordée dans le budget de mai 2007. Il conviendrait d'aller plus loin dans cette direction, en haussant la TVQ de deux points de pourcentage, ce qui permettrait de réduire l'impôt sur le revenu de 2 milliards \$.

Le « Service civil »

Nous sommes devant un paradoxe. D'une part, il reste une multitude de besoins non comblés qui font appel à de la main-d'œuvre non qualifiée : des personnes âgées, handicapées ou malades à visiter, à promener ou à aider de différentes façons, des services à domicile à fournir, des bâtiments et des terrains publics à entretenir. D'autre part, le Québec affiche l'un des plus hauts taux de dépendance envers l'aide sociale en Amérique du Nord, soit 7,4 % de la population (avril 2009). Parmi ces prestataires, 142 000 adultes réputés sans contraintes à l'emploi (aptés au travail) – soit 61 % du nombre d'adultes (231 280) – recevaient des prestations totalisant plus d'un milliard de \$ par année. L'idée est donc simple : plutôt que de payer des gens aptes au travail à ne rien faire, le gouvernement leur offrirait, pour un montant équivalent, des occasions de se rendre utiles à leur communauté et en même

temps, d'acquérir ou de retrouver une certaine habitude du travail rémunéré.

Cette proposition se fonde sur le principe de l'échange qui est à la base des rapports interpersonnels et sociaux. Dans le cas présent, la personne assistée peut, dans la mesure de ses aptitudes, contribuer au bien-être de la communauté en échange de l'aide que celle-ci lui fournit. Ce faisant, les personnes assistées sociales verront leur statut social et leur dignité rehaussés. On en viendra à leur dire merci : merci d'avoir aidé une personne âgée à se nourrir, merci d'avoir promené une personne handicapée, merci, comme on le dit à quiconque se rend utile. La proposition met fin à l'idée qu'une personne apte au travail puisse légitimement recevoir de l'argent sans rien faire en retour.

Justification économique

Le marché du travail a évolué. Avec le vieillissement de la population, les pénuries de main-d'œuvre spécialisée sont en train de remplacer le chômage comme principal problème. Tout le marché du travail va se resserrer à mesure que les travailleurs déjà en emploi accèderont aux emplois mieux rémunérés. Dans ce nouveau contexte, il importe d'amener un plus grand nombre de travailleurs sur le marché du travail. Les assistés sociaux aptes au travail constituent une partie de cette réserve qui pourrait occuper des emplois exigeant peu de compétences.

Par ailleurs, dans le système actuel, l'État paie deux fois : une première fois pour faire faire des tâches requérant peu de compétences par des employés de l'État, et une seconde fois pour entretenir des milliers d'assistés sociaux aptes au travail. La proposition a donc pour effet de réduire le coût total pour l'État.

Modalités

Plus précisément, cette proposition comprend deux mesures, reliées l'une à l'autre. Premièrement, le gouvernement offrirait aux assistés

sociaux aptes au travail 40 heures de travail par mois, soit l'équivalent d'une semaine. Au taux du salaire minimum de 9 \$ l'heure, ces 40 heures représenteraient 360 \$ sur une prestation mensuelle minimale de 564 \$ (janvier 2009). À ce 320 \$, il faut ajouter des charges sociales de l'employeur qui seraient payées par les employeurs publics et parapublics, qui assumeraient aussi le coût de la supervision d'une main-d'œuvre moins bien qualifiée. Du point de vue de l'employeur, les charges sociales et le coût de la supervision représentent des coûts inférieurs à la subvention salariale implicite du programme d'assistance sociale vers les employeurs publics et parapublics, équivalant à 9 \$ l'heure.

Deuxièmement, il faut encourager les prestataires à participer à la première mesure, à laquelle la participation serait *a priori* facultative. Actuellement, les assistés sociaux ont le droit de gagner jusqu'à 200 \$ par mois, après quoi leur prestation est réduite dollar pour dollar. Cette modalité du programme d'assistance sociale a pour effet : 1) de créer un taux marginal implicite de taxation de l'ordre de 75-80 % à la sortie de l'aide sociale (c'est ce que l'on appelle le piège de l'aide sociale), ce qui décourage le travail; et 2) d'inciter les prestataires qui acceptent de petits boulots à ne pas déclarer leurs gains. Il s'agit donc de supprimer cette disposition de récupération (*clawback clause*) pour une période d'un an. Ainsi, les prestataires ne seraient plus dissuadés à accepter des petits emplois ni à cacher leurs gains, le cas échéant. On peut espérer que durant cette période, ils acquièrent ou retrouvent une plus grande aptitude pour le travail rémunéré.

Ces deux mesures, liées l'une à l'autre, viseraient les assistés sociaux qui ont déjà accumulé une durée de présence cumulative à l'assistance sociale de plus de 12 mois, soit 88 % des prestataires sans contraintes à l'emploi. Elles viseraient d'abord les plus jeunes puis seraient étendues aux prestataires plus âgés à mesure que la demande augmenterait. Elles ne vise-

raient pas les bénéficiaires considérés comme ayant des contraintes à l'emploi.

Pour créer des occasions de travail, le gouvernement pourrait geler l'embauche pour tout poste non qualifié dans les secteurs public ou parapublic, les réseaux de la santé et de l'éducation, et les municipalités. L'attrition dans toutes ces organisations créerait des postes vacants. Comme on parle de 40 heures par mois pour un participant apte au travail et que sa productivité ainsi que son salaire sont inférieurs à ceux du travailleur retraité, chaque emploi régulier équivaldrait à au moins cinq à six postes offerts.

Participation volontaire ou formation obligatoire

Le gouvernement devrait créer ce programme sur la base d'une participation facultative afin de vérifier si des prestataires et des établissements y participent de leur plein gré, simplement sur la base des incitations propres à chaque partie : droit de gagner plus de 200 \$ par mois pour les participants et économie salariale pour les employeurs publics. Nous faisons ainsi le pari que les personnes assistées aptes au travail réagiront positivement à partir du moment où les incitations, à la fois en termes de gains monétaires et de gains de statut social, sont suffisamment fortes.

Si ces incitations s'avèrent insuffisantes pour amener un nombre significatif de personnes assistées sociales vers l'activité utile, alors nous devons nous demander si la prestation de base des assistés sociaux aptes au travail doit devenir conditionnelle à la participation à un tel programme. À cette question, nous répondons non, car nous ne sommes pas prêts à laisser quiconque dans le dénuement total, même dans les cas de mauvaise foi. Par contre, il est possible, pour le gouvernement et la société qu'il représente, de transformer une grande partie de la prestation de base en une aide dirigée vers les biens de première nécessité :

nourriture, logement, vêtement, transport. C'est le bon d'échange (en anglais : *voucher*) qui permet d'associer l'aide publique à un bien ou à un service spécifique. Cette transformation partielle (par exemple, équivalente à 66 % de la prestation de base) maintiendrait le filet de sécurité sociale à son niveau actuel tout en accroissant les chances que ces fonds soient utilisés à des fins que la société juge valables.

Un substitut au Revenu minimum garanti

À l'origine de l'idée d'un revenu minimum garanti se trouve le problème du taux marginal implicite de taxation (TMIT) extrêmement élevé, de l'ordre de 80 à 90 pour cent, qui frappe les personnes quittant l'aide sociale pour occuper un emploi faiblement rémunéré. Ces personnes renoncent alors à un revenu de subsistance, sans contrepartie en termes de perte de temps libre, pour un revenu faible, mais avec une contrepartie en termes de perte de temps libre équivalant à celle d'un travail à temps plein. Pour ces personnes, ce marché n'est pas suffisamment attrayant, de sorte que plusieurs préfèrent continuer de profiter de l'aide sociale. C'est le phénomène de la trappe de pauvreté.

Pour résoudre ce problème, des chercheurs ont proposé de donner un revenu minimum à l'ensemble de la population, de façon à ce qu'il n'y ait pas de perte abrupte d'aide financière. Ce « revenu minimum garanti » (RMG) permettrait, en même temps, la suppression d'un grand nombre de transferts monétaires et socio-fiscaux vers diverses catégories sociales. Le concept du RMG pose trois problèmes : 1) il est très coûteux pour les contribuables car le revenu minimum serait accordé à toute la population, même avec la récupération fiscale; 2) donner un revenu minimum à tous sans que cela ne soit une aide de dernier recours constituerait une incitation à l'inactivité; 3) la proposition présentée plus haut représente une alternative au RMG en ce qu'elle permet de résoudre le même problème, mais par l'approche inverse. Elle améliore les termes de

l'échange entre l'assistance sociale et le travail faiblement rémunéré, mais en éliminant la rupture entre une quantité de temps libre associée à une personne inactive et une celle associée à une personne active. Ce faisant, elle affirme l'activité utile, sous toutes ses formes, comme une valeur sociale fondamentale.

Hausser l'âge normal de la retraite à 67 ans

La situation a changé

En 1966, au moment où le Régime des rentes du Québec et son pendant canadien, le Régime des pensions du Canada, ont été instaurés, la population de 65 ans et plus représentait 6 % de la population totale et un homme de 65 ans pouvait espérer vivre encore 13,6 ans. De nos jours, la part de la population de 65 ans et plus dans la population totale est de 14 % et l'espérance de vie d'un homme de 65 ans est de 17,3 ans. Une personne qui se retire à 55 ans après 30 ans d'emploi passera ainsi pratiquement autant d'années à la retraite que sur le marché de travail, sans compter les années d'études. L'évolution des politiques de retraite au Québec n'a pas tenu compte de ces réalités.

La situation s'est corsée dans les années 1980. Des mesures favorisant la retraite anticipée ont alors été instaurées dans un contexte de chômage élevé et pour faire de la place aux jeunes sur le marché du travail. Cela aussi a changé : maintenant, on doit faire face à des pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs, en dépit de la récession qui est un phénomène conjoncturel.

Ces phénomènes freineront la reprise économique et les rentrées fiscales alors que les dépenses continueront de s'alourdir, surtout en santé. La situation est encore plus préoccupante au Québec, où on prend sa retraite plus tôt qu'ailleurs (60,1 ans contre 61,5 ans au Canada), où le taux d'activité des personnes plus

âgées (52 %) est plus faible que dans le reste du Canada (61 %) et où la population vieillit plus vite qu'ailleurs. On estime que dans les prochains 25 ans, la population âgée de 65 ans et plus doublera au Québec alors que la population plus jeune continuera de diminuer tout en augmentant ailleurs. La Régie des rentes du Québec estime que le nombre de bénéficiaires augmentera de 19 % d'ici 2011 et de 90 % d'ici 2030. Cette augmentation rapide de nouveaux retraités exercera une pression sur les régimes de pension.

Au Québec, le phénomène de la retraite hâtive verse dans l'absurdité quand on observe ces travailleurs qui ont pris une retraite hâtive dans la cinquantaine (notamment grâce à des primes de séparation visant à racheter leur sécurité d'emploi), rester ou revenir sur le marché du travail à titre de contractuels ou de consultants. Dans ces cas, il appert que le marché a besoin de leurs compétences. Du point de vue de l'intérêt public, il n'y a pas de problème quand leur régime de pension est pleinement capitalisé : leur retraite hâtive étant pleinement compensée par une réduction actuarielle. Mais dans le cas du RRQ, qui n'est que partiellement capitalisé, la collectivité se trouve alors à subventionner une retraite hâtive qui lui est préjudiciable.

Le gouvernement peut et doit agir

Pour ces raisons, nous devrions cesser dès maintenant d'encourager les retraites précoces et plutôt encourager les gens à travailler plus longtemps. Bien sûr, les travailleurs conserveront le droit de prendre leur retraite ou de continuer à travailler au moment de leur choix, en fonction de leurs circonstances personnelles; cela reste un choix individuel. Mais il n'en demeure pas moins que le gouvernement a la possibilité, ainsi que le droit le plus légitime, d'influencer ce choix en fonction de considé-

rations d'intérêt public. Cette influence s'exerce par le truchement des lois qui encadrent les régimes privés de retraite, ainsi que des modalités du Régime des rentes du Québec.

Cesser d'encourager les retraites anticipées

Le Régime de rentes du Québec contient une bonification pour une retraite plus tardive de 0,5 % par mois et une réduction de 0,5 % par mois pour une retraite avant 65 ans. D'après l'Actuaire général du Canada, le système actuel est injuste envers les gens qui prennent leur retraite plus tard et est trop généreux envers ceux qui se retirent avant. En ce qui concerne les régimes complémentaires, la loi prévoit que le taux de réduction appliqué lors d'une retraite anticipée ne doit pas pénaliser financièrement le prestataire à long terme.

Pour favoriser davantage le travail chez les personnes plus âgées, le gouvernement du Québec a proposé de bonifier les prestations de 0,5 % à 0,7 % pour les retraites prises après 65 ans. Réciproquement, on pourrait appliquer un plus grand taux de réduction des prestations pour les personnes qui se retirent avant 65 ans. En plus de décourager les retraites anticipées, cette mesure aurait pour effet de réduire les coûts du régime et les cotisations plutôt que de les augmenter.

Ajuster la norme à la réalité

Plus fondamentalement, le Québec devrait hausser l'âge normal de la retraite de 65 à 67 ans, sur dix ans, afin d'atténuer des pénuries de main-d'œuvre et de réduire l'impact du vieillissement sur les finances publiques. Vu l'augmentation généralisée de l'espérance de vie et l'amélioration de l'état de santé des personnes plus âgées, plusieurs pays, notamment les États-Unis et plus récemment l'Allemagne, ont retardé l'âge normal de la retraite.